



Textile, cuir et chaussures

Votre personne de contact au sein de la CGSLB pour votre secteur

Dans les entreprises, votre personne de contact CGSLB est le délégué ou le Secrétaire permanent. Au niveau sectoriel, il s'agit du Responsable Sectoriel National. Pour le secteur du textile, cuir et chaussures, c'est Bart De Crock.

Vous trouverez la liste des commissions paritaires (CP) reprises dans le bloc « **textile, cuir et chaussures** » sur <http://www.cgslb.be/fr/sector/textile-cuir-et-chaussures>. Sous la dénomination de chaque CP, vous avez un aperçu des conditions de travail et de rémunération.

La CGSLB défend vos intérêts, aussi au niveau sectoriel

En tant que partenaire social reconnu, la CGSLB est représentée dans les Commissions Paritaires. Il s'agit d'un organe national paritaire (= nombre identique de représentants des travailleurs et des employeurs) au sein duquel nous :

- négocions les conditions de travail et de rémunération ;
- participons à la médiation dans les conflits d'entreprise ;
- évaluons les demandes de reconnaissance de raisons économiques qui justifient le licenciement de travailleurs protégés.

Chaque secteur a ses caractéristiques propres en matière d'emploi mais aussi en matière de conditions de travail et de rémunération. Voici différents exemples : la classification de fonctions élargie et les barèmes couplés, la prime de fin d'année, les allocations complémentaires, la prime syndicale, les dispositions en matière de crédit-temps, les horaires de travail (flexibles)...

Si vous voulez connaître vos conditions de travail et de rémunération, il vous suffit juste de savoir à quelle CP votre employeur appartient. Un numéro est octroyé à chaque secteur, qui tient compte de votre statut actuel : employé ou ouvrier.

Par ailleurs, la CGSLB est également représentée au sein des instituts de formation sectoriels et des conseils d'administration des différents fonds, qui se chargent notamment du paiement des allocations en cas de maladie, chômage, prépension...

La CGSLB vous informe rapidement et régulièrement des changements dans votre secteur

Nous mettons à votre disposition des publications spécifiques à votre secteur et nous les actualisons régulièrement (souvent après les négociations sectorielles). Les membres de la CGSLB sont avertis régulièrement des modifications de la réglementation et de l'actualité grâce aux infoflash envoyés par mail, au site web mais aussi grâce à notre mensuel « Librement ».



Bart De Crock
Boulevard Poincaré 72-74
1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 50
e-mail bart.de.crock@cgslb.be

Votre liberté, votre voix

